



MINISTRE DU DEVELOPPEMENT DE L'ENERGIE ET DES
RESSOURCES HYDRAULIQUES (MDERH)

PROJET D'ACCES REGIONAL DISTRIBUE AU TRAVERS
DE SOLUTION RENOUVELABLE (DARES)
(P507938)

CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE
(CGES)

1. Description sommaire du projet et du sous
projet

La République centrafricaine, en partenariat avec la Banque mondiale, s'engage dans la mise en œuvre du programme régional DARES (**Distributed Access through Renewable Energy Solutions**), une initiative stratégique visant à accélérer l'accès à des services d'électricité fiables, durables et abordables. Dans un contexte marqué par un faible taux d'électrification et des contraintes structurelles importantes, ce programme constitue un levier essentiel pour soutenir la transformation du secteur énergétique et accompagner le développement économique et social du pays.

Le programme DARES s'inscrit dans une approche régionale innovante, destinée à répondre aux défis spécifiques des **pays fragiles d'Afrique de l'Ouest et du Centre**. Il vise à promouvoir le déploiement à grande échelle de **solutions d'énergies renouvelables décentralisées**, notamment les **mini-réseaux**, les **systèmes solaires autonomes** et les **réseaux hybrides**, afin d'élargir rapidement l'accès à l'électricité dans les zones urbaines, périurbaines et rurales insuffisamment desservies.

1.2 Contexte et Objectifs du CGES

La mise en œuvre du Programme DARES sera source d'impacts positifs à travers l'accroissement du taux d'accès à une électricité fiable, propre et abordable à grande échelle, mais aussi, d'impacts négatifs potentiels qui sont identifiés ci-dessous Cf. (5. Principaux risques et impacts E&S). Pour y atténuer, des mesures sont prévues. Ces dernières sont prescrites dans le Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale qui a été élaboré et comprenant les dispositions de surveillance et de suivi, le mécanisme de gestion des plaintes ainsi que le cadre de renforcement des capacités.

1.3. Objectif de Développement du Programme

Il sert à accroître l'accès à une électricité fiable, propre et abordable à grande échelle, en mobilisant des solutions décentralisées (mini-réseaux, systèmes solaires autonomes, réseaux maillés).

2. Composantes du Projet

Le programme est structuré autour de quatre composantes principales :

- **Composante 1** : Accès à l'électricité pour les ménages et entreprises via des solutions décentralisées financées notamment par des subventions basées sur les résultats et des appels d'offres compétitifs.
- **Composante 2** : Développement des usages productifs de l'énergie pour améliorer la sécurité alimentaire.
- **Composante 3** : Électrification des infrastructures sociales (écoles, centres de santé) à travers des modèles innovants tels que « l'énergie en tant que service ».
- **Composante 4** : Assistance technique, renforcement des capacités et harmonisation des cadres réglementaires.

Le programme repose fortement sur l'implication du secteur privé, avec des mécanismes de financement conditionnés à la performance et vérifiés par des agences indépendantes

3. Cadre environnemental et social

Le CGES constitue un instrument clé pour assurer la conformité environnementale et sociale du programme. Il s'appuie sur :

- les Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque mondiale (9 sur 10 applicables),
- les lois nationales centrafricaines (Code de l'environnement, Code de l'électricité, etc.),
- les conventions internationales ratifiées par la RCA (Accord de Paris, Convention de Bâle, etc.).

Le projet est classé à **risque environnemental modéré et social substantiel**, ce qui nécessite une gestion rigoureuse des impacts.

4. Enjeux environnementaux et sociaux en RCA

Le document présente un diagnostic du contexte national :

- environnement marqué par une diversité climatique et écologique,
- forte dépendance aux ressources naturelles,
- faible accès à l'électricité et forte utilisation du bois énergie,
- population jeune et vulnérable,
- capacités institutionnelles limitées.

Ces caractéristiques renforcent la nécessité d'une gestion proactive des impacts environnementaux et sociaux du programme.

5. Principaux risques et impacts

Les impacts du programme sont globalement localisés et de faible intensité, mais plusieurs risques significatifs sont identifiés :

Risques environnementaux

- pollution (air, bruit, déchets),
- gestion des déchets électroniques et des batteries,
- pression sur les ressources naturelles (eau, matériaux),
- impacts sur la biodiversité.

Risques sociaux

- accidents et risques liés à la santé et sécurité au travail,
- conflits fonciers et déplacements économiques,
- exclusion des groupes vulnérables,
- travail des enfants ou travail forcé,
- violences basées sur le genre (EAS/HS),
- tensions entre travailleurs et communautés locales.

La gestion des batteries usagées est identifiée comme un enjeu critique à moyen terme, en raison de l'absence d'infrastructures adaptées en RCA.

6. Mesures d'atténuation et gestion des risques

Le CGES prévoit un ensemble de mécanismes pour gérer ces risques :

- réalisation d'Études d'Impact Environnemental et Social (EIES) pour les projets à risque,
- élaboration de Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES),
- mise en place de procédures de sélection et de suivi des sous-projets,
- intégration de critères E&S dans les contrats avec les entreprises,
- suivi continu et audits.

Le processus repose sur une approche proportionnée aux risques et inclut des mécanismes de vérification indépendants.

7. Dispositif institutionnel

La mise en œuvre du CGES implique plusieurs acteurs :

- le Ministère de l'Énergie (MDERH) pour la supervision stratégique,
- l'ENERCA, l'ACER et l'ARSEC pour l'exécution,
- une Unité de Gestion du Projet (UGP) au niveau national,
- une Unité Régionale de Coordination (URC).

Ces entités sont responsables de :

- l'application des normes environnementales et sociales,
- le suivi des impacts,
- la gestion des plaintes, incidents etc.....,
- la coordination avec les parties prenantes.

8. Consultation et mécanisme de gestion des plaintes

Le programme met un accent important sur :

- la participation des parties prenantes (communautés, ONG, secteur privé),
- la mise en place d'un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) accessible et inclusif,
- des dispositifs spécifiques pour les cas de violences basées sur le genre.

Le MGP doit être transparent, adapté aux réalités locales et accessible aux groupes vulnérables.

9. Renforcement des capacités et budget

Le succès du CGES dépend du renforcement des capacités institutionnelles. Des actions sont prévues pour :

- former les acteurs nationaux,
- améliorer les systèmes de suivi,
- renforcer les compétences en gestion des risques E&S.

Un budget estimé à 510 000 USD est prévu pour la mise en œuvre du CGES, couvrant notamment :

- formation,
- gestion des plaintes,
- audits,
- engagement communautaire.

10. Conclusion

Le CGES du programme DARES en RCA constitue un cadre structurant pour garantir que l'expansion de l'accès à l'électricité à travers les énergies renouvelables se fasse de manière durable, inclusive et conforme aux standards internationaux. Il met en évidence les opportunités importantes du programme tout en reconnaissant les risques associés, et propose des mécanismes robustes pour les atténuer. Sa réussite dépendra fortement de la capacité institutionnelle, de la coordination entre acteurs et de l'engagement effectif des parties prenantes.

Les personnes intéressées ou les autres parties prenantes peuvent consulter le rapport global du présent document et adresser leurs observations écrites par courrier à l'adresse email suivante : befiol@yahoo.fr ou à Monsieur le Coordonnateur du Projet du DARES, **Thierry BEFIO NAMDENGANAMA** : Sis enceinte de l'ENERCA, Centre-Ville, Bangui Tel : (00236) 75 04 31 64 / 72 02 05 86 / République Centrafricaine (RCA).

Fait à Bangui le **24 AVR 2026**

Le Coordonnateur

Thierry BEFIO NAMDENGANAMA
